# Moustique tigre : agissons pour limiter sa prolifération !

Apparu dans le sud-est de l’Hexagone en 2004, *Aedes albopictus* (appelé aussi moustique tigre) s’est progressivement répandu sur le territoire, jusqu’à être détecté pour la première fois en Île-de-France, à Créteil, en 2015, avant de gagner l’ensemble des 8 départements franciliens.

Aujourd’hui, l’implantation et la présence active de ce moustique est avérée dans 212 territoires de la région (195 communes et 17 arrondissements parisiens) : exposant **68% de la population francilienne** !

Face à cette situation, les risques qui pèsent sur la santé des franciliens augmentent chaque année et invitent à la mobilisation de chacun pour stopper sa prolifération sur le territoire.

## Comment reconnaître un moustique tigre ?

**Caractéristiques du moustique tigre :**

Taille : environ 5 millimètres

Apparence : rayures noires et blanches sur l’abdomen et les pattes

Particularité : pique le jour / est très agressif / vit à proximité de son lieu de naissance / fait peu de bruit

## En quoi le moustique tigre constitue-t-il une menace pour la santé ?

Au-delà des nuisances qu’il peut générer au quotidien, le moustique tigre peut transmettre des maladies infectieuses liées à des virus (dengue, chikungunya, Zika) par le biais de ses piqûres.

Concrètement,**le moustique peut être infecté par une de ces maladies en piquant une personne contaminée, revenant d’un voyage dans les zones tropicales où circulent ces virus**. Il peut ensuite transmettre le virus en piquant une autre personne n’ayant jamais quittée l’Hexagone.

En savoir [+ sur les maladies transmises par le moustique tigre](https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-a-transmission-vectorielle)

## Où trouve-t-on le moustique tigre ?

Le moustique tigre s’adapte aussi bien en ville qu’à la campagne. Inactif pendant l’hiver, il réapparaît chaque printemps et pond ses œufs sur les parois asséchées de contenants naturels ou artificiels susceptibles de se remplir d’eau, quelle que soit leur forme (coupelles pour pots de fleur, pneus usagés, jouets, récupérateurs d’eau de pluie, mobiliers de jardin, piscines non entretenues, bâches, etc.). Une fois dans l’eau, les œufs se développent rapidement : dans des conditions optimales de température, il faut environ une semaine pour qu’émergent des moustiques adultes. La femelle peut pondre jusqu’à **1000 œufs** durant les 4 à 5 semaines de sa vie.

La période d’activité principale du moustique tigre dans notre région s’étale du mois de mai au mois de novembre. Il se déplace peu et évolue dans **un rayon de** **150 mètres autour de son lieu de naissance**.

Ainsi, si vous identifiez un moustique tigre chez vous, c’est qu’il est né près de vous : sur un balcon de votre immeuble, dans votre jardin ou celui de votre voisin. Votre action dans votre environnement direct est donc cruciale pour stopper son développement dans la région.

***Le saviez-vous ?*** *Les œufs du moustique tigre peuvent résister à des températures extrêmes (-10°C) et rester viables hors de l’eau durant pratiquement 1 an !*

## Comment agir pour se débarrasser du moustique tigre ?

**La vie des moustiques tigres est liée à l’eau**. L‘empêcher d’accéder à tous les contenants susceptibles d’accumuler de l’eau, c’est se garantir un été plus tranquille.

Les produits anti-moustiques (insecticides, répulsifs, pièges) ne permettent pas d’éliminer durablement le moustique tigre, en plus d’avoir un impact parfois négatif sur l’environnement. La solution efficace pour éviter sa reproduction et limiter les nuisances est de supprimer les lieux de ponte et de repos.

**Voici quelques gestes simples et qui ne prennent que quelques minutes, à renouveler chez soi chaque semaine de mai à novembre. En les appliquant, vous empêchez les moustiques de vous envahir !**

* Mettre à l’abri ou supprimer tous les contenants où l’eau peut s’accumuler (soucoupes pour les pots de fleurs, pneus, bâches, jouets, mobilier de jardin, pieds de parasols, etc.) ;
* Vérifier le bon écoulement des eaux de pluie (gouttières, regards, caniveaux, etc.) et entretenir votre jardin (taille, débroussaillage, élimination des déchets végétaux) pour supprimer les lieux où les moustiques tigres peuvent se reposer ;
* Changer l’eau des coupelles sous les pots de fleurs une fois par semaine ou les remplir de sable à ras bord pour empêcher le moustique de pondre tout en gardant les racines des plantes au contact de l’humidité ;
* Etanchéifier les réserves d’eau de pluie (récupérateurs d’eau de pluie, bidons, citernes) en sécurisant l’accès à l’eau au moyen de voiles faisant office de moustiquaires (vieux rideaux etc.) ;
* Couvrir les bidons, citernes ou bassins de récupération d’eau de pluie, les piscines gonflables hors d’usage, retourner les arrosoirs et brouettes ;
* Faire le tour de votre extérieur dès qu’il pleut, avant et au retour d’une absence prolongée.

Tous les acteurs (particuliers, collectivités, professionnels) doivent participer à la [lutte régionale contre la prolifération de ce nuisible](https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/la-lutte-contre-le-moustique-tigre-une-competence-partagee) dans les espaces publics et privés.

Une fois le moustique tigre installé, il est impossible de l'éradiquer. Même si vous n’en avez pas encore identifié chez vous, appliquez donc d’ores-et-déjà ces gestes simples pour limiter son implantation ou son développement et réduire sa nuisance et le risque de maladie !

## Contribution citoyenne : signalez sa présence !

Nous avons besoin de vous pour **identifier et évaluer la densité de présence du moustique tigre** sur votre secteur à une période bien définie.

Cela permet d’évaluer le risque sanitaire si une personne malade (dengue, chikungunya, Zika) fréquente votre commune, afin de pouvoir mettre en place les solutions adaptées pour éviter la transmission des maladies.

Ou flashez le QR code avec votre téléphone :



Pour signaler la présence d’un moustique susceptible d’être un tigre, connectez-vous sur le portail de signalement : <https://signalement-moustique.anses.fr/signalement_albopictus/signalements>

**Ensemble, adoptons les bonnes pratiques, pas le moustique tigre !**

Retrouvez plus d’informations et tous les [conseils pour se protéger du moustique tigre](https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/moustique-tigre-se-proteger-et-agir-chez-soi) et [agir contre sa prolifération](https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/agir-contre-la-proliferation-du-moustique-tigre) sur le site de l’ARS : <https://www.iledefrance.ars.sante.fr/moustique-tigre-en-ile-de-france>